



Vincent DOLLMANN  
Archevêque de Cambrai

Cambrai, le 23 mai 2020

## **Nouvelle étape dans la reprise des célébrations dans les églises à partir du 23 mai 2020**

Suite au Décret du Gouvernement paru aujourd'hui, les célébrations sont à nouveau possibles dans les églises, même s'il ne supprime pas la recommandation gouvernementale de ne commencer les assemblées liturgiques qu'à partir du 2 juin 2020.

Au début du déconfinement le 11 mai, j'ai donné mon accord à la tenue de rencontres de prière et de messes, avec la limite de dix personnes et dans le respect des règles sanitaires. Avec l'expérience acquise durant cette phase, nous pouvons envisager la reprise des célébrations publiques. Aussi, là où les normes sanitaires peuvent être mises en œuvre, j'encourage les prêtres à célébrer les messes dès ce 7<sup>ème</sup> dimanche de Pâques, en privilégiant les grandes églises. De même, les sacrements pourront être conférés, notamment les baptêmes.

A cette nouvelle étape, il faut continuer à veiller au strict respect des consignes de distanciation et des règles sanitaires. Dorénavant, le port du masque est obligatoire, ainsi que la désinfection des mains à l'entrée et à la sortie des églises. Des indications devront être mises sur les chaises pour garder les distances d'un mètre entre chaque personne (sauf les enfants de moins de 11 ans).

Il faudra veiller à ce que des personnes prennent en charge le service d'ordre et de nettoyage. Les services de l'autel et celui du chant seront réduits au strict minimum.

Je recommande aux personnes fragiles ou âgées d'attendre encore avant de rejoindre une célébration à l'église, et aux autres chrétiens de porter le souci du lien avec elles en leur portant la Sainte Communion, en les visitant ou en leur téléphonant.

Le service diocésain de la liturgie a publié dès le début de la pandémie des fiches indiquant le protocole sanitaire à respecter dans les différentes célébrations. Je vous joins les indications qu'il s'agit de respecter pour cette nouvelle étape.

Toutes les initiatives pastorales mises en œuvre depuis le début du confinement sont à poursuivre, notamment les visites et les célébrations à domicile, les gestes de solidarité de proximité, mais aussi la catéchèse et les prières à travers les réseaux sociaux.

Les neuf jours qui séparent l'Ascension de la Pentecôte sont à l'origine de la tradition des neuvaines. Le Livre des Actes indique que les apôtres, « d'un seul cœur, participaient fidèlement à la prière, avec quelques femmes dont Marie, mère de Jésus » (Ac,14).

En cette neuvaine de la Pentecôte, que Notre-Dame de Grâce nous garde dans la confiance en son Fils Jésus et nous aide à vivre nos missions et nos responsabilités dans l'humilité et la force de l'Esprit-Saint.

✠ Vincent DOLLMANN  
Archevêque de Cambrai



3 30, rue Henri de Lubac – 59403 CAMBRAI CEDEX

☎ 03 27 81 34 96 - 03 27 81 98 43

E-Mail :secretariat.monseigneur@nordnet.fr